

Profitant des derniers jours de la présente session parlementaire et espérant que les Canadiens et les députés ne font pas attention, le gouvernement du Canada demande aux députés d'adopter en douce cette mesure draconienne appelée C-88 qui imposera à la région de l'Atlantique le principe du paiement par l'utilisateur. D'un grand coup de couteau, d'un geste ignoble, brutal, impitoyable et cruel, le gouvernement du Canada ne tente pas seulement de séparer CN Marine de sa société mère, le CN, mais il tente également d'imposer à la population des provinces atlantiques le concept du paiement par l'utilisateur qui nie les traits caractéristiques qui distinguent la région de l'Atlantique du reste du pays et en font son originalité.

Il est intéressant de constater que le projet de loi C-88 a été lu pour la première fois à la Chambre en décembre 1985. Prenez note de cette date, monsieur le Président. C'est en septembre 1985 que le groupe de travail ministériel sur l'examen des programmes, plus couramment appelé le groupe de travail Nielsen, le groupe de travail du vice-premier ministre (M. Nielsen), a présenté son rapport au Cabinet. Il s'agissait d'un groupe de travail mis sur pied pour aider le ministre des Finances (M. Wilson) à élaborer au sein de son ministère un programme de compression des dépenses.

En septembre 1985, ce groupe de travail a jeté un regard sur les provinces atlantiques et a déclaré qu'il était possible au gouvernement du Canada d'économiser quelques dollars, de faire varier le solde du grand livre du gouvernement du Canada en abandonnant certains concepts auxquels nous tenons chèrement. Ce groupe de travail qui a présenté son rapport en septembre 1985, soit deux mois à peine avant que la Chambre ne soit saisie du projet de loi en première lecture, déclarait, je paraphrase, que le prix à payer pour que les Canadiens des provinces atlantiques se sentent des citoyens de premier ordre, en ce qui concerne les transports, était trop élevé. Dans son rapport, ce groupe de travail recommandait que le gouvernement du Canada réalise de grandes économies dans la région atlantique en réduisant le niveau de service offerts par CN Marine aux habitants de la région par l'abaissement de la qualité des services et l'augmentation des tarifs.

Le gouvernement du Canada était tellement fier de ce travail d'un an entrepris sous les ordres du vice-premier ministre que, pour la première fois dans l'histoire du Parlement, le gouvernement du Canada n'a pas distribué gratuitement des exemplaires de son rapport. Il a dit aux Canadiens que, s'ils voulaient savoir ce que proposait le vice-premier ministre pour toutes les régions, pas seulement la région de l'Atlantique, ils n'avaient qu'à lui envoyer \$300 ou \$400 pour recevoir par la poste un exemplaire des 27 volumes du rapport.

Qu'est-ce que le gouvernement essaie de faire? Que fait-il pour réduire le déficit? Un député conservateur a dit que le gouvernement essayait de réduire le déficit. Le gouvernement a dit qu'il réduirait le déficit en supprimant des programmes et des initiatives inutiles du gouvernement. Les députés de ce

côté-ci de la Chambre appuieraient volontiers de telles propositions, mais ils attendent en vain que le gouvernement leur présente une longue liste de programmes inutiles, dégoûtants et extravagants.

Nous attendons en vain parce qu'il n'y a pas de longue liste. Au lieu de cela, le gouvernement nous a présenté le projet de loi C-96, qui vise à réduire le déficit national de 8 milliards de dollars en faisant payer ce montant aux gouvernements provinciaux. Les députés et les Canadiens doivent se demander ce que le projet de loi C-96, avec son titre ronflant, représente au juste. Il s'agit d'une mesure qui vise à réduire le budget des programmes de santé et d'enseignement d'environ 8 milliards de dollars et à faire payer cette partie du déficit aux gouvernements provinciaux.

Dans la même veine et avec le même manque de sensibilité, le gouvernement a présenté le projet de loi C-88, qui vise à séparer CN Marine du CN pour en faire une société d'État distincte afin de pouvoir déterminer combien ce service coûte aux habitants de la région de l'Atlantique et pouvoir mieux augmenter les tarifs et réduire le service dans la région de l'Atlantique.

Comme les habitants de la région de l'Atlantique, et je suis fier d'en être un, sont des gens frugaux, ils n'ont rien à redire lorsque le gouvernement coupe dans le gras des programmes, mais quand il frappe à gauche et à droite sans se soucier de savoir s'il tranche dans le muscle pour atteindre l'os et même la moelle et que cette moelle s'assèche, alors que cette moelle est essentielle pour garder le corps bien portant, les habitants de l'Atlantique commencent à se demander ce que signifie cette façon de procéder perfide et insensée...

M. Redway: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quel rapport y a-t-il entre les observations du député et le projet de loi C-88, qui vise simplement à changer le nom de CN Marine à Marine Atlantique SCC? Je ne vois aucun rapport. J'espère que vous lui demanderez d'établir un rapport entre ce qu'il dit et le projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) devrait examiner le projet de loi. J'ai du mal à voir le rapport entre ce qu'il dit et le sujet de cette mesure. Il peut peut-être nous renseigner là-dessus.

M. Tobin: Oui, monsieur le Président. Constatant chez le Président une manifestation d'intelligence permettant de penser qu'il doit être possible de lui apprendre la réalité du Canada atlantique...

Des voix: A l'ordre.

M. Tobin: J'aimerais dire au Président que les habitants du Canada atlantique pensent en fait qu'une mesure...

M. Hnatyshyn: Allons, Brian.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a suscité un nouveau rappel au Règlement.